

Conception des locaux

Vous avez un projet de nouveaux locaux de travail

En tant qu'assureur des risques professionnels, la **CGSS de La Réunion et plus précisément sa Direction de la Prévention des Risques Professionnels**, promeut l'intégration de la santé et de la sécurité le plus tôt possible dans le déroulement d'un projet.

En effet, ceci permet d'obtenir, sans grande difficulté et à coût global équivalent, une efficacité réelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels pour l'exploitation et l'entretien futur de vos nouveaux locaux.

C'est aussi l'opportunité d'agir pour l'amélioration des conditions de travail de vos salariés qui contribue à la performance de l'entreprise.

La démarche de prévention en phase conception

Nous vous proposons de suivre la démarche d'intégration de bonnes pratiques de prévention détaillée dans la brochure INRS N°ED6096 « **10 points clé, pour un projet réussi** » téléchargeable à partir du QR code ci-contre <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206096>.

En collaboration avec votre architecte, l'analyse de votre activité réelle doit vous aider dans cette démarche.

Les 10 points clés et leurs objectifs

Circulation extérieure <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les circulations- Limiter le risque de collisions entre piétons et PL/VL et engins	Aménagement des espaces de travail <ul style="list-style-type: none">- Optimiser les espaces de travail et les flux- Augmenter la productivité- Eviter les chutes de plain-pied
Protection collective contre les chutes <ul style="list-style-type: none">- Intervenir en sécurité sur les toitures, les zones et équipement de travail en hauteur	Acoustique <ul style="list-style-type: none">- Réduire les nuisances dues au bruit
Eclairage naturel <ul style="list-style-type: none">- Privilégier l'éclairage naturel- Assurer un éclairage uniforme et adapté- Limiter la consommation d'énergie	Eclairage artificiel <ul style="list-style-type: none">- Privilégier l'éclairage naturel- Assurer un éclairage uniforme et adapté- Limiter la consommation d'énergie
Aération et assainissement <ul style="list-style-type: none">- Assurer la qualité de l'air et le confort thermique	Manutention et levage <ul style="list-style-type: none">- Réduire les manutentions manuelles et limité la pénibilité aux postes de travail
Stockage des produits dangereux <ul style="list-style-type: none">- Réduire les risques liés aux produits dangereux stockés et les déchets	Vestiaires, réfectoires, sanitaire <ul style="list-style-type: none">- Mettre à disposition des salariés des installations sanitaires, de restauration et de repos adaptées et dimensionnées.

La CGSS de La Réunion propose une aide financière pour vous aider à favoriser l'intégration de certains points clés dans votre projet.

Le détail de ces aides est donné sur notre site www.cgss.re

Bon à savoir : cette démarche permettra d'éviter que des visites ultérieures de nos agents dans vos locaux de travail en service ne débouchent sur la mise en place de mesures correctives pouvant être coûteuses.

MISSIONS DE LA DIRECTION PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La Direction de la Prévention des Risques Professionnels de la CGSS a pour mission de développer et de coordonner la prévention des risques d'accidents du travail, d'accidents de trajet et de maladies professionnelles dans les entreprises.

Prévoir les risques et les éviter se joue parfois sur peu de choses. Déterminer ce qui est potentiellement dangereux et peut conduire à des perturbations paraît essentiel. Il est impératif que les chefs d'entreprise se soucient de la sécurité de leurs employés.

Notre Direction est à leurs côtés pour trouver les solutions les plus adaptées à leurs besoins et nécessités. Pour mener à bien cette mission, Elle dispose des moyens décrits ci-après :

La formation

Enrichir les compétences en hygiène et sécurité par l'animation des réseaux d'organismes de formation habilités (SST, PRAP, Echafaudage...) et l'animation des actions de formation en face à face sur des thématiques particulières.

L'analyse des risques

Les techniciens analysent les risques de l'entreprise pour chacun des secteurs d'activités ; risques liés aux équipements et aux locaux de travail, risques électriques chimiques, nuisances physiques (bruit, rayonnement, éclairage), manutentions et déplacements, etc..

Le conseil

Le concept de maîtrise des risques professionnels vise l'élimination des risques à la source. Pour tendre vers cet objectif, les techniciens de la Direction Prévention mettent leurs compétences à la disposition des entreprises en leur offrant des conseils personnalisés pour optimiser leur lieu de travail et espace professionnel.

L'information, la communication

La Direction Prévention organise et anime des journées d'étude spécialisées sur des thèmes d'actualité.

Elle s'implique également pour la promotion de la prévention en participant à différentes manifestations, notamment les forums professionnels.

Les aides financières sur projet pluriannuel

Les entreprises de certains secteurs dont l'effectif est inférieur à 200 salariés ont la possibilité de signer un contrat de prévention permettant à celles qui investissent dans la sécurité de bénéficier d'aides financières personnalisées dans le cadre de conventions d'objectifs.

Les subventions prévention TPE

Les entreprises des secteurs cibles de la Caisse Générale, dont l'effectif est inférieur à 50 salariés, peuvent bénéficier de subventions directes de la Caisse Générale si elles investissent dans des matériels que celle-ci veut promouvoir pour améliorer les conditions de travail. Des subventions directes sont également possibles pour les entreprises de moins de 50 salariés, pour des actions de prévention définies par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Le contrôle

Lors de leurs interventions, les ingénieurs et contrôleurs de sécurité sont amenés à contrôler notamment :

- les conditions de travail,
- la mise en place des mesures de prévention prescrites,
- la réalisation des investissements prévus dans le cadre des aides financières

Contacts

CGSS de La Réunion - Direction de la Prévention des Risques Professionnels
4, Boulevard Doret CS 53001
97 741 Saint-Denis Cedex 9
Tel 02 62 90 47 00 – Fax : 02 62 90 47 01
Mel : prevention@cgss.re